



PLATEFORME NATIONALE

DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES
SECTEURS PUBLIC ET PRIVE DE CÔTE D'IVOIRE

CENTRALE SYNDICALE



Public Services International
Internationale der Services Publics
International der Öffentlichen Dienste
International Federation of Public Sector Unions
國際公共服務聯盟

Tel: 22 46 82 39 / Cel: 78 64 10 41 / 07 19 89 98 / 08 38 04 86/

Email: info@plateforme-spci.com

01 B 162 Abidjan 01 / Récépissé: N°192/DAA/DAJC/2015

MOTION DE PROTESTATION DE LA PLATEFORME NATIONALE RELATIVE A L'ARRIMAGE CMU/MUGEF-CI

- Vu la loi n° **2014-131 du 24 mars 2014** instituant la Couverture Maladie Universelle (CMU) comme seule structure sanitaire de base obligatoire en Côte d'Ivoire;
- Vu le décret **2017-194 du 22 Mars 2017** instituant le régime complémentaire obligatoire au régime général de base de la couverture maladie universelle en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat.
- Considérant que depuis le **18 Octobre 2019**, date d'entrée en vigueur effective de l'arrimage CMU/MUGEF-CI, le confort de soins des fonctionnaires s'est considérablement dégradé ;
- Considérant que les fonctionnaires ainsi que leur famille sont dans le désarroi, abandonnés à leur sort et obligés de payer les médicaments aux coûts réels, malgré leurs cotisations pourtant perçues par les deux structures arrimées ;
- Considérant que, face à ces difficultés évidentes et en dépit des interpellations de la Plateforme Nationale, aucune solution concrète n'a été proposée pour abrégier la souffrance des fonctionnaires et leur famille ;
- Considérant en outre que la CNAM et la MUGEF-CI se rejettent mutuellement les responsabilités ;



PLATEFORME NATIONALE

DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES
SECTEURS PUBLIC ET PRIVE DE CÔTE D'IVOIRE

CENTRALE SYNDICALE



Public Services International
Internationale des Services Publics
Internationale der öffentlichen Dienste
Internationaler Fachingenieurverband für Öffentliche Tjänster
國際公務員聯盟

Tel: 22 46 82 39 / Cel: 78 64 10 41 / 07 19 89 98 / 08 38 04 86/

Email: info@plateforme-spci.com

01 B 162 Abidjan 01 / Récépissé: N°192/DAA/DAJC/2015

- Constatant que la MUGEF-CI, plutôt que d'œuvrer à la recherche d'une solution devant aider les fonctionnaires, au regard de la part patronale, profite de leur détresse pour vendre une carte dite intelligente, instituant ainsi une discrimination entre les mutualistes;
- Considérant que tous ces problèmes sont la conséquence logique d'un arrimage précipité et mal conçu ;

Nous, fonctionnaires de Côte d'Ivoire :

- 1- Exigeons la suspension de l'arrimage CMU/MUGEF-CI mal ficelé.
- 2- Demandons à l'Etat, initiateur du projet CMU et de son arrimage avec la MUGEF-CI, de tout mettre en œuvre pour que les fonctionnaires retrouvent un niveau de prise en charge identique à ce qu'ils avaient naguère, à défaut de l'améliorer.
- 3- L'arrêt sans délai de la vente de la carte dite intelligente par les responsables de la MUGEF-CI aux fonctionnaires.

Fait à Abidjan, le 03 Décembre 2019

POUR LA PLATE FORME NATIONALE
LE PRESIDENT

PLATE FORME NATIONALE
des Organisations Professionnelles
du Secteur Public de Côte d'Ivoire
Le Président

Théodore GNAGNA ZADI